



COMPTE-RENDU DE RÉUNION COPIL DU 27 JANVIER 2015

1. AXE 1 : MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS DES BÂTIMENTS

Objectifs proposés : 200 familles sensibilisés à la sobriété (par exemple FAEP) d'ici 2020 (d'après propositions des participants au jeu de la transition énergétique), rythme de 100 rénovations performantes (BBC) par an en 2020, et systématisation du solaire thermique lors des rénovations lorsque c'est pertinent.

IDENTIFIER LES PERSONNES RESSOURCES DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX

L'association Trièves en transition souligne que la meilleure manière d'augmenter le nombre de familles investies dans le Défi énergie positive, est le bouche à oreille entre voisins, le porte à porte. Il ne faut pas s'inquiéter si le groupe de départ est très petit. En effet, l'expérience de celui-ci, portée au grand jour, donnera ensuite envie aux autres de participer. On touche ici à la notion **d'ambassadeur pour le défi.**

Toutefois, on remarque que les familles participant au défi, étaient déjà dans une logique de diminution des consommation avant même d'entrer dans le projet.

Comment toucher les autres familles et plus particulièrement les familles les modestes ? Une des solutions serait de passer par les centres sociaux, les assistantes sociales...

La question des bailleurs sociaux est soulevée : comment les sensibiliser et les faire agir ?

Pour répondre à toutes ces questions, il est préconisé d'identifier les personnes ressources des différents réseaux.

L'objectif de sobriété est validé : 20 nouvelles familles par an, soit 200 familles sensibilisées d'ici 2020.

Par contre, l'objectif pour la rénovation paraît ambitieux à la majorité de l'assemblée. Il pourrait s'agir d'une question de présentation/formulation de l'objectif : 3 rénovations/an/commune, ou une rénovation par an pour 100 habitants, peut faire plus réaliste.

L'AGEDEN informe l'assemblée qu'elle a renseigné 56 personnes en 2014 sur des questions de bâtiment et que ¾ envisageaient une rénovation.

Les données sur le taux actuel sont discutables, mais la moyenne départementale correspondrait à 250 bâtiments par an sur le Trièves actuellement (toute rénovation confondue, y compris le changement de chaudière).

QUELS OUTILS DE RÉGLEMENTATION ?

La question des outils de réglementation à disposition des communes est posée.

L'ADEME estime que les SCOT peuvent être plus intrusifs dans leurs critères d'attribution des permis de construire. Cependant, selon le CAUE qui a travaillé sur cette question avec la DDT, il n'existerait pour le moment aucun moyen pour intervenir sur l'existant, et contrôler les rénovations sur leur pertinence énergétique.

CAPACITÉ FINANCIÈRE

Les habitants ont-ils la capacité de financer ces rénovations ? Des outils de financement sont à proposer, par exemple avec des partenariats avec les banques pour qu'elles soient moins réticentes à proposer des prêts travaux.

L'ADEME insiste sur le fait qu'il faut :

³⁵/₁₇ une animation forte de la filière

³⁵/₁₇ travailler la communication

³⁵/₁₇ travailler avec les banques

L'artisanat du bâtiment a l'habitude de subir les changements. Dans le cas présent, il faut donc mettre en place des systèmes pour les accompagner (exemple de DOREMI en Biovallée), structurer les groupements d'entreprises.

Une question est posée : Y a-t-il une filière solaire thermique dans le Trièves.

SOLUTIONS POUR RENDRE L'OBJECTIF INTELLIGIBLE :

- ⇒ Rendre visibles les étapes qui le rendent possible
- ⇒ Distinguer le repère (100 bâtiments par an) du plan d'actions qui lui, permettra de mobiliser.
- ⇒ Mutualiser les moyens avec d'autres territoires (CEP, plate-forme rénovation)

L'intitulé de l'objectif est modifié et l'objectif est validé : « Dynamiser la filière pour atteindre un rythme de 100 rénovations par an sur le long terme. »

2. AXE 2 : DIMINUTION ET ALTERNATIVES POUR LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Les objectifs sont validés : 250 navetteurs de moins en 2020, via les transports en commun, le covoiturage, le télétravail, la relocalisation des emplois, etc. A long terme, le territoire fera une veille sur le développement du bio-GNV.

Le schéma de développement économique comprend une fiche action portant sur le développement d'espaces de travail partagés.

Question : Y a-t-il un bilan général présentant les actions qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas ? Les retours d'expérience sont variés, et dépendent de nombreuses particularités locales (variations des différences de coût et de service entre la voiture individuelle et les autres offres)

Le Pays de Romans a testé l'autostop participatif appelé chez eux « Voiture à plusieurs ».

RAEE a un outil pratique qui permet de mettre facilement en place du covoiturage pour les réunions.

PROPOSITION D' ACTIONS :

- ⇒ mettre en place des systèmes de covoiturage pour les sorties culturelles et sportives

3. AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS - BOIS ENERGIE

Les objectifs se basent à moyen terme (2020) sur les objectifs de la charte forestière (15 000 tonnes de bois par an) puis à long terme sur le potentiel évalué dans le PAT (on vise 75% de la ressource exploitée en 2050).

Ils sont validés par le COPIL, sous réserve d'axer aussi la stratégie sur mieux consommer (pour des raisons de qualité de l'air notamment).

Question de l'architecte : qu'en est-il du lien entre la pollution et la filière bois ? (à quel point la filière bois peut-elle contribuer à la pollution de l'air ?)

Actuellement, il est difficile voire impossible d'estimer quel est la part de pollution due au bois dans la pollution à particule totale.

Dans tous les cas, pour limiter la pollution de l'air par le chauffage au bois (il est souligné qu'on peut observer un voile de fumée au dessus de Mens les matins d'hiver), plusieurs actions peuvent être mises en place, en particulier des actions de sensibilisation :

- ⇒ Favoriser le changement de foyers (action présente dans le plan de protection de l'atmosphère), notamment les foyers ouverts qui sont les principaux émetteurs de particules
- ⇒ Informer sur la qualité du bois (ce critère intervient également dans la production de particules)
- ⇒ Encourager à utiliser correctement les poêles. L'AGEDEN fait remarquer qu'une mauvaise utilisation des poêles entraîne plus de pollution.

Ces actions figurent déjà dans la charte forestière.

L'ADEME souligne qu'il est primordial d'informer et de former tous les acteurs qui interviennent à tous les niveaux de la filière :

- ⇒ formation en fumisterie
- ⇒ Recours à des installateurs agréés
- ⇒ Qualité du bois
- ⇒ Labels de qualité de combustible
- ⇒ Pour renforcer ce message, il suggère de passer par les EIE mais aussi par les autres institutions et réseaux intervenant dans la mise en place de la filière.

Quelqu'un fait remarquer que l'utilisation du bois a un « côté affectif » qu'il faudra prendre en compte lorsqu'on souhaitera communiquer pour modifier les comportements.

L'association Bâtir autrement suggère de mettre en perspective le fait (qui semble discuté) que le Trièves est déficitaire en bois bûche et en importe. Si c'est le cas, l'ADEME affirme qu'il y aura là un enjeu de régulation du marché de l'énergie. L'export peut être un appui fort pour le démarrage de la filière qui doit ensuite s'axer sur l'autoconsommation.

- ⇒ il est de la responsabilité de la CdC du Trièves de s'informer auprès des acteurs de la filière sur ce point.

La question du reboisement est posée. Elle est abordée dans le PAT.

4. AXE 4 : MOBILISATION DES AUTRES RESSOURCE

Certains projets ENR font souvent débat (éolien, hydraulique...)

Le Conseil Régional a lancé un appel à projet sur la mise en place de la concertation pour tous les projets ENR confondus.

4.1. Hydraulique

Les objectifs sont validés : 100 tep de production annuelle supplémentaire d'ici 2020 (une micro-centrale ou 5 pico centrales), et 1000 tep d'ici 2050 (ensemble du potentiel évalué comme « mobilisable » dans l'étude su SRCAE).

Il faudra prendre en compte plusieurs facteurs pour le développement de la filière :

- ⇒ Les problèmes d'accessibilité (et de raccordement au réseau)
- ⇒ Les jeux d'acteurs, qui sont nombreux
- ⇒ La réglementation qui est de plus en plus contraignante

PROPOSITION D' ACTIONS

- ⇒ Mettre en place des systèmes d'accompagnement sociologique pour mener les projets et les faire accepter.
- ⇒ La rénovation du réseau d'eau sera une opportunité à saisir pour développer les pico-centrales sur adduction d'eau potable.
- ⇒ Etudier la possibilité de mettre en place des systèmes thermodynamiques sur les eaux usées, même si les faibles densités du territoire ne permettront pas de développer de grosses puissances.

4.1.1. Photovoltaïque

L'objectif est validé : 10 grosses installations et 250 toitures équipées de photovoltaïque d'ici 2020. Il s'agit du rythme moyen permettant d'atteindre 70 grosses installations en 2050 (l'essentiel des grandes toitures actuelles) et 1800 toitures résidentielles (un tiers des résidences principales).

Des interrogations subsistent sur le modèle économique qui peut permettre de développer les grandes unités (non rentables via les centrales villageoises).

4.1.2. Éolien

Objectif validé de 5 éoliennes d'ici 2050. Pour 2020, l'objectif est de lancer le débat sur cette énergie.

Il faut étudier les possibilités de financement participatif qui favorisent l'acceptation et l'appropriation des projets.

4.1.3. Méthanisation

Actuellement, il n'existe pas de modèle économique rentable pour les petites unités.

Globalement, 1/3 des installations sont rentables, 1/3 rentrent dans leurs frais et 1/3 sont des échecs.

PROPOSITION D' ACTION :

- ⇒ L'approche par filière est à nuancer avec une approche territoriale qui prendrait en compte tous les déchets. Toutefois les step sont à macrophytes donc les boues non récupérables, et la part fermentescible est déjà fortement valorisée en compostage
- ⇒ Regarder ce que font les autres TEPOS ruraux. Ex : le TEPOS du Pays de Vernoux, qui a également engagé une réflexion sur une collecte biogaz.

Aucun objectif n'est défini pour 2020. A long terme, une production de 100 tep par an est définie pour 2050 (en lien avec le développement du bio-GNV, par exemple).